

Nombre de membres afférents
Au Conseil municipal : 15
En exercice : 15
Présents : 12

SEANCE DU MERCREDI 12 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 12 Avril, à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de José NUNES, Maire.

Présents : José NUNES, Christophe MAURIES, Marie-Florence FARAL, Didier MAHOUX, Jean-Bernard CEBE, Thierry CAUSSE, Nicolas CAUSSE, Mathieu LAFON, Julien AMALRIC, Laura GANSEMAN, Pierre MONTENEGRO, Thierry ZANARDO

Absents et excusés :

Sabine GORSSE donne procuration à Marie-Florence FARAL
Catherine AURIOL donne procuration à Thierry CAUSSE
Hélène VA donne procuration à Nicolas CAUSSE

Date de la convocation : 06/04/2023

Date d'affichage : 06/04/2023

Madame Laura GANSEMAN est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION ***Portant création d'un emploi permanent***

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu du remplacement de Mme CAMOUS Mary-line au sein du secrétariat de Mairie.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi de Rédacteur à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires relevant de la catégorie B au service administratif à compter du 1^{er} juin 2023.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOPTÉ : à 14 voix pour
à 1 voix abstention (Jean-Bernard CEBE)

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le Maire, José NUNES

